

Communiqué du conseil syndical

Le conseil syndical réuni les 14, 15 et 16 juin 2022, dans la continuité du congrès national d'avril 2022, s'inscrit plus que jamais dans le respect des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, hors de toute emprise politique.

Conscient de la perte de pouvoir d'achat, sujet de préoccupation quotidien de tous les agents de la DGFIP, le conseil syndical demande, sans attendre les discussions relatives à la valeur du point d'indice, l'ouverture de négociation sur la revalorisation du régime indemnitaire conformément aux engagements pris par le Directeur Général à l'occasion de l'accord signé en octobre 2021. F.O.-DGFiP revendique, à ce stade, la distribution de 20 points ACF pour tous, la revalorisation de la valeur du point d'ACF inchangée depuis 2009 et l'augmentation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité à 200 € pour tous. F.O.-DGFiP persiste à refuser la mise en œuvre de la rémunération au mérite quelle qu'en soit la forme ou les modalités.

Il revendique en outre, avec la Fédération Générale des Fonctionnaires **F.O.**, la revalorisation de la valeur du point d'indice après un quinquennat inédit de gel. Le seul rattrapage des pertes subies depuis 2000 au regard de l'inflation correspond à une augmentation immédiate minimale de 25% du traitement indiciaire.

Le conseil syndical rappelle que le fonds alloué à l'amélioration du cadre de vie au travail obtenu dans le cadre de l'accord d'octobre 2021 ne peut en aucun cas faire passer l'amère potion du NRP qui n'en finit plus de produire ses effets délétères sur les personnels qui doivent quotidiennement en assumer les conséquences sur leur travail, sur leur carrière, sur leur affectation et jusque sur leur santé.

L'utilisation de cette enveloppe par les agents et les représentants du personnel ne dédouane pas la Direction Générale de ses actions et de sa responsabilité en termes de destruction du service public républicain et de dégradation des conditions de travail.

Malgré un très grand nombre d'opérations de réorganisations déjà réalisées à marche forcée, le conseil syndical alerte les personnels qui pourraient considérer que le NRP est terminé. **F.O.-DGFiP** continue de revendiquer l'arrêt du NRP. Le réseau a déjà subi des coups très rudes mais cette déconstruction, si nous ne parvenons pas à la stopper, se poursuivra. L'argument de la stabilité à compter de 2026 est destiné à faire accepter par nos partenaires, par les usagers et par les personnels l'inacceptable : la disparition pure et simple du service public de proximité. Sa poursuite conduira inexorablement à l'amplification des restructurations en cours, aux regroupements de SIP, aux suppressions des petites directions et leurs regroupements au sein de directions régionales voire inter régionales à l'instar d'autres directions ou administrations.

Le conseil syndical condamne le « remue-méninges » orchestré unilatéralement par le directeur général plus proche d'une énième opération de communication qu'une réunion de « dialogue et d'échanges » avec les agents pour « construire » l'avenir de la DGFIP.

Dans ce contexte, le conseil syndical appelle les agents de la DGFiP à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant et à voter massivement pour les candidates et les candidats **F.O.-DGFiP** lors des élections professionnelles de décembre 2022. C'est ainsi qu'ils auront la possibilité de réellement peser sur l'avenir.

Le conseil syndical appelle tous les agents qui refusent la destruction programmée de la DGFIP, le délitement progressif des missions et la réduction continue de ses moyens humains et matériels à retrouver et opposer la force du collectif aux projets qu'on leur impose.